

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3379**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Echange sans soulte du lot n° 136 de la copropriété située 102, rue Maurice Flandin, appartenant aux époux Chabredier, contre des biens (lots n° 11, 12, 42, 43, 44 et 23) de la copropriété située 69 bis, place Voltaire, appartenant à la Communauté urbaine de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Barral**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3379**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Echange sans soulte du lot n° 136 de la copropriété située 102, rue Maurice Flandin, appartenant aux époux Chabredier, contre des biens (lots n° 11, 12, 42, 43, 44 et 23) de la copropriété située 69 bis, place Voltaire, appartenant à la Communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon s'est rendue propriétaire, soit par voie de préemption, soit à l'amiable, de divers locaux dépendant du tènement immobilier en copropriété situé 102, 102 bis et 104, rue Maurice Flandin à Lyon 3°, lequel était compris dans la réserve n° 17 au plan d'occupation des sols pour voirie et espaces publics (esplanade du Dauphiné) reprise au plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en vigueur.

Dans la continuité des acquisitions à réaliser, la Communauté urbaine doit acquérir les biens, appartenant aux époux Chabredier, dans le bâtiment édifié au 102, rue Maurice Flandin à Lyon 3°.

Il s'agit d'un appartement de type 2 de 48 mètres carrés environ, situé au 6° étage, formant le lot n° 136 auquel est affectée la cave n° 16, ainsi que les 17/1000 de la propriété du sol et des parties communes attachés à ce lot, évalué à 110 000 €, libre de toute location ou occupation, conforme à l'avis de France domaine.

En échange, la Communauté urbaine céderait aux époux Chabredier les biens lui appartenant dans l'immeuble en copropriété situé 69 bis, place Voltaire à Lyon 3°.

Il s'agit d'un appartement de type 2 de 55 mètres carrés environ, situé au 5° étage, formant les lots n° 11 et 12 réunis, de 3 caves formant les lots n° 42, 43 et 44, d'un grenier formant le lot n° 23 ainsi que les 61/1000 de la propriété du sol et des parties communes attachés à ces lots. Ces biens sont évalués à 110 000 €, libres de toute location ou occupation, conforme à l'avis de France domaine.

Aux termes du compromis, l'échange aurait lieu sans soulte.

Les frais d'acte correspondant à cet échange seront supportés par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 28 juin 2011 pour les biens acquis et le 20 juin 2011 pour les biens cédés ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'échange sans soulte du lot n° 136 de la copropriété située 102, rue Maurice Flandin à Lyon 3°, appartenant aux époux Chabredier, contre les biens (lots n° 11, 12, 42, 43, 44 et 23) de la copropriété située 69, bis place Voltaire à Lyon 3°, appartenant à la Communauté urbaine de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée sur l'opération n° OP06O1265, le 10 janvier 2011 pour la somme de 3 500 000 €.

**4° - Cet échange** ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 110 000 €, en dépenses : compte 2132 - fonction 824 et en recettes : compte 775 300 - fonction 824 - opération n° OP06O1265,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 10 247,67 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 2132 - fonction 824 - opération n° OP07O1757.

Pour les frais estimés d'acte notarié à hauteur de 2 300 € - compte 2132 - fonction 824 - opération n° OP06O1265.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**